

## Journée d'information

### BULLETIN D'INSCRIPTION

M. / M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_

S'inscrit à la journée d'information du 7 juin 2021 organisée par l'Académie des Écrivains Publics de France en visioconférence.

Et règle :

- la somme totale de 140 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 85 € encaissé après la journée d'information.
- pour les participants aux formations Iscriptura (fournir un justificatif) : la somme totale de 124 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 69 € encaissé après la journée d'information.
- pour les personnes suivant ou ayant suivi la formation "Devenir écrivain public" du CNED (fournir un justificatif) : la somme totale de 124 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 69 € encaissé après la journée d'information.
- pour les personnes ayant passé le certificat Voltaire (fournir un justificatif) : la somme totale de 124 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 69 € encaissé après la journée d'information.

**Merci de renvoyer le présent bulletin complété et signé, accompagné des deux chèques, du justificatif de tarif réduit le cas échéant, et d'un curriculum vitae.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour toute question, s'adresser à Sylvie Monteillet : [sylvie@votre-ecrivain-public.com](mailto:sylvie@votre-ecrivain-public.com)

Dossier à adresser à : Sylvie Monteillet – 46 avenue de l'Yser – 26000 Valence. Inutile de l'envoyer en recommandé avec AR.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur de formation figurant sur le site Internet de l'AEPF.

N.B. : Dans le cas où l'AEPF se verrait contrainte de reporter cette journée d'information, elle vous en aviserait au plus tôt.

*(\*) Après expiration du délai légal de réflexion – En cas de désistement injustifié de votre part moins de deux semaines avant la journée d'information, la somme de 55 € restera acquise à l'AEPF.*